

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Recensement annuel à partir du 17 janvier



Chaque année, la population est recensée par l'INSEE. Se faire recenser est un geste civique qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr.

Le recensement de la population est essentiel pour plusieurs facettes de l'action de notre collectivité. Par exemple, plus une commune est peuplée, plus la participation de l'État au budget de la commune est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies... Par ailleurs, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. Ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Il est donc essentiel que chacun y participe.

L'enquête 2019 va commencer le 17 janvier. Un agent recenseur recruté par votre mairie va se présenter chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants de connexion au site le-recensement-et-moi.fr, grâce auquel vous pourrez répondre au questionnaire en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent vous distribuera les questionnaires à remplir et conviendra avec vous d'un rendez-vous pour venir les récupérer. Faites-lui bon accueil !

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, dont l'ensemble de la population est recensé tous les 5 ans, l'enquête s'achèvera le 16 février. Sont concernées sur le territoire de Mont de Marsan Agglo : Benquet, Saint-Martin-d'Oney et Saint-Pierre-du-Mont. À noter qu'en 2020 aucune commune de moins de 10 000 habitants ne sera recensée dans l'agglomération.

Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, comme Mont de Marsan, le recensement est réalisé tous les ans sur un échantillon différent couvrant 8 % des logements. Il finira le 23 février.

En savoir plus : www.le-recensement-et-moi.fr

Contact presse :
Pascal Larrazet / Mont de Marsan Agglo
Tél. : 05 58 46 73 05
montdemarsan-agglo.fr